



Procédure de préinscription à l'Année Préparatoire aux Etudes

Supérieures en Agriculture (APESA)

Année académique 2017-2018



Eligibilité pour candidater

L'accès à l'APESA est réservé aux bacheliers (option arabe et option français) des filières scientifiques (Physique-Chimie, Sciences de la vie et la terre, Sciences mathématiques A, Sciences mathématiques B, Sciences agronomiques et Baccalauréat type S du système français)

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat scientifique **de l'année en cours** et être âgés de moins de 23 ans au 1er septembre de l'année de l'inscription.

Procédure

PROCHAINEMENT

1. Remplir le formulaire de Préinscription **ligne** :

N.B. : le Code massar doit être composé d'une lettre suivie de 9 chiffres

2. Effectuer la préinscription en ligne **avant le 09 juin 2017 à minuit**

3. Déposer directement ou envoyer par **courrier postal*** le dossier de candidature dans une enveloppe format A4 portant l'étiquette disponible en bas du email de confirmation de la préinscription à l'adresse :

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II

B.P. 6202 Madinat Al Irfane - Rabat-Instituts 10101

4. Il ne sera pas tenu compte du courrier arrivé après le 16 juin 2017.

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour passer un test écrit qui sera suivi plus tard par un entretien.

** Il est recommandé d'utiliser un service postal permettant le suivi de votre courrier*

Candidats Bac S :

Les candidats Bac S doivent envoyer le dossier sans faire de préinscription en ligne. Ils devront fournir le relevé de notes du baccalauréat dès l'annonce des résultats

Dossier de candidature (*) :

- Une attestation de scolarité portant le Code massar
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité Electronique (CNIE)
- Une copie du e-mail de confirmation de la préinscription en ligne (que l'IAV envoie à l'adresse mail indiquée pendant l'inscription)
- Reçu du virement des frais de dossier (**)

(*) : Tout dossier incomplet sera rejeté

() : Frais de dossier**

- **Les frais de dossier s'élèvent à cent dirhams (100 DH)**
- **Effectuer le virement au compte de l'IAV Hassan II, compte bancaire n° 40187 TG**

Code RIB : 310 810 10000 2400 *40187 *0145

Ouvert à la trésorerie générale du royaume à rabat. Les versements peuvent s'effectuer auprès de n'importe quelle agence bancaire.

- **Faire une copie du reçu du virement et envoyer l'original avec le dossier de candidature**